Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230615-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :	22 juin 2023
DATE D'AFFICHAGE :	30 juin 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	24
Absents :	19
Votants :	33

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le 29 juin à 19 heures 30,
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ÉTAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, JOCELYNE BUREK (suppléante de CHARLES-AUGUSTE BENOIST), NADINE CARON, VINCENT CARRÉ, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD (arrivée au point 2023-06/13 de l'ordre du jour), JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JÉRÔME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ÉTIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, JEAN-DENIS LIMOSIN, FRÉDÉRIC MAAS, DIDIER MANSON, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU et GILLES ROY.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

JEAN-PAUL BATTEREAU à FRÉDÉRIC MAAS, YOLAND BELLANGER à PIERRE EELBODE, SÉBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIÈVE BORAWSKI à VINCENT CARRÉ, THOMAS GOBET à DIDIER MANSON, ACHILLE HOURDÉ à FRANCIS CHESNÉ, ROBERT PICAUD à BERNADETTE BEAUVAIS, DANIEL SEVILLANO à CATHERINE BÉGUIN et FRANCINE THIERY à GILLES COLMANT.

ÉTAIENT ABSENTS :

CATHERINE BOUDOT, PIERRE COURTIER, MONIQUE ESQUIROL, LUDIVINE HURAND, ISABELLE KRAUSCH, ELISABETH LEPAGE, YVES PARIGI, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ARNAUD ROUSSEAU et KARINE ROUSSET.

SECRÉTAIRE :

JEAN-LUC DECHAMP.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230615-DE

Réf. : 2023-06/15

OBJET : Convention tripartite dans le cadre du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace Paris - Le Bourget 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq souhaite participer au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris-le-Bourget aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et de la Communauté de communes Plaines et Monts de France pour représenter le GIP MEAUX ROISSY AÉROPOLE,

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

I. D'AUTORISER le Président à signer la convention financière jointe en annexe de la présente délibération et toutes pièces relatives à la participation à cet événement ;

II. DE DIRE que les crédits seront inscrits à l'article 65738 du budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 30 juin 2023

Pierre EELBODE
Président

Jean-Luc DECHAMP
Secrétaire de la séance

PAYS de L'OURCQ - Communauté de Communes (Seine-et-Marne)

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230615-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE

SALON INTERNATIONAL DE L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE DE PARIS-LE BOURGET 2023

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, dont le siège social est situé Place de l'Hôtel de Ville Jacques Chirac – 77100 Meaux, représentée par M. Jean-François COPE, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 16 juin 2023,

Ci-après dénommée « CAPM »,

ET

La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, dont le siège social est situé 1-2 Avenue Louis Delahaye, 77440 Ocquerre, représentée par M. Pierre EELBODE, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2023,

Ci-après dénommée « CCPO »,

ET

La Communauté de Communes Plaines et Monts de France, dont le siège social est situé 6 rue du Général de Gaulle, 77230 Dammartin en Geôle, représentée par M. Jean-Louis DURAND, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 12 juin 2023,

Ci-après dénommée « CCPMF »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le cadre du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace 2023, les intercommunalités CCPO, CCPMF et CAPM ont décidé de partager un espace de 9 m² sur le pavillon Ile-de-France. Ils se sont regroupés avec l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France sur un stand commun total de 27 m², afin de se présenter comme territoire d'influence de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Le salon se déroulera du 19 juin au 25 juin 2023 au Parc des Expositions Paris-le Bourget.

La CAPM avance les frais liés au salon pour la CCPO et la CCPMF.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat financier entre la CAPM, la CCPO et la CCPMF.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature et prendra fin une fois les remboursements des sommes dues par la CCPO et la CCPMF à la CAPM réalisés.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230615-DE

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES FRAIS LIES AU SALON

Les frais liés à cet évènement et pris en charge dans le cadre de ce partenariat sont les suivants :

- l'inscription au salon,

- l'aménagement du stand (mobilier et impression des visuels),

- la communication sur le catalogue papier et digital du salon,

- un éventuel cocktail ou une éventuelle collation,

- les badges supplémentaires.

D'autres frais pourront s'ajouter à cette liste, une information auprès des intercommunalités, parties à la présente convention sera réalisée.

ARTICLE 4 – BUDGET ET REPARTITION DES DEPENSES

Les frais détaillés à l'article 3 seront partagés à parts égales entre la CAPM, la CCPO et la CCPMF, à l'exception des badges supplémentaires. La CAPM assure le préfinancement de ces frais sur sa trésorerie, pour le compte de la CCPO et de la CCPMF.

Concernant les badges supplémentaires, en cas de nécessité, la CAPM commandera pour le compte de la CCPO ou de la CCPMF à leur demande des badges supplémentaires qui leurs seront intégralement refacturés.

Au 25 mai 2023, les frais connus sont les suivants :

	Coût HT	Coût TTC
Inscription salon (9 m²) via ASTech Paris Région	11 225,00 €	13 470,00 €
Catalogue Digital et Papier	2 251,50 €	2 701,80 €
Aménagement du stand	2 227,08 €	2 672,5 €
Coût total	**15 703,58€**	**18 844,3 €**

Pour les coûts des autres prestations, une fois connus, l'information sera transmise à la CCPO et à la CCPMF. Un retour écrit sera demandé afin de valider la bonne réception de l'information.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Une fois l'ensemble des coûts connus, la CAPM transmettra un titre de refacturation à la CCPO et à la CCPMF sur la base de la présente convention. Le règlement par les deux collectivités devra être effectué dans les 30 jours suivants la réception du titre.

ARTICLE 6 – APUREMENT ET PRESENTATION DU BILAN DES COMPTES COMMUNS

A l'issue de la manifestation SIAE 2023 au Bourget, la CAPM adressera à la CCPMF et à la CCPO le détail des dépenses communes et individuelles liées à l'évènement.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230615-DE

ARTICLE 7 – DESISTEMENT

Après signature de la présente, en cas de désistement d'un ou des deux partenaires, la totalité des sommes dues devra être versée à la CAPM.

ARTICLE 8 – LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention et qui n'auraient pu trouver de solution amiable sont du ressort du Tribunal Administratif de Melun.

ARTICLE 9 – MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 – RESILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention a été établie en trois exemplaires originaux.

Fait à Meaux,

Le

Pour la « CAPM »

Jean-François COPE, Président

Pour la « CCPO »

Pierre EELBODE, Président

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230615-DE

Pour la « CCPMF »

Jean-Louis DURAND, Président.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230616-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :	22 juin 2023
DATE D'AFFICHAGE :	30 juin 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	24
Absents :	19
Votants :	33

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le 29 juin à 19 heures 30,
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ÉTAIENT PRESENTS *:*

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, JOCELYNE BUREK (suppléante de CHARLES-AUGUSTE BENOIST), NADINE CARON, VINCENT CARRÉ, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD (arrivée au point 2023-06/13 de l'ordre du jour), JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JÉRÔME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ÉTIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, JEAN-DENIS LIMOSIN, FRÉDÉRIC MAAS, DIDIER MANSON, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU et GILLES ROY.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR *:*

JEAN-PAUL BATTEREAU à FRÉDÉRIC MAAS, YOLAND BELLANGER à PIERRE EELBODE, SÉBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIÈVE BORAWSKI à VINCENT CARRÉ, THOMAS GOBET à DIDIER MANSON, ACHILLE HOURDÉ à FRANCIS CHESNÉ, ROBERT PICAUD à BERNADETTE BEAUVAIS, DANIEL SEVILLANO à CATHERINE BÉGUIN et FRANCINE THIERY à GILLES COLMANT.

ÉTAIENT ABSENTS *:*

CATHERINE BOUDOT, PIERRE COURTIER, MONIQUE ESQUIROL, LUDIVINE HURAND, ISABELLE KRAUSCH, ELISABETH LEPAGE, YVES PARIGI, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ARNAUD ROUSSEAU et KARINE ROUSSET.

SECRÉTAIRE :

JEAN-LUC DECHAMP.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230616-DE

Réf. : 2023-06/16

OBJET : Demande de subvention Plan « 5000 terrains de sport » auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) année 2023 volet régional/territorial

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la note n° 2023-Plan 5000-ES-01 de l'Agence National du Sport,

VU les conditions d'obtention de subventions par l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est éligible à cette subvention,

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

I. D'APPROUVER le projet de construction de 2 terrains de padel dont un couvert ;

II. D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel et le coût prévisionnel de l'équipement ;

III. DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan « 5000 terrains de sport » volet régional/territorial.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 30 juin 2023

Pierre EELBODE
Président

Jean-Luc DECHAMP
Secrétaire de la séance

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230617-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :	22 juin 2023
DATE D'AFFICHAGE :	30 juin 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	24
Absents :	19
Votants :	33

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le 29 juin à 19 heures 30,
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ÉTAIENT PRESENTS *:*

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, JOCELYNE BUREK (suppléante de CHARLES-AUGUSTE BENOIST), NADINE CARON, VINCENT CARRÉ, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD (arrivée au point 2023-06/13 de l'ordre du jour), JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JÉRÔME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ÉTIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, JEAN-DENIS LIMOSIN, FRÉDÉRIC MAAS, DIDIER MANSON, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU et GILLES ROY.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR *:*

JEAN-PAUL BATTEREAU à FRÉDÉRIC MAAS, YOLAND BELLANGER à PIERRE EELBODE, SÉBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIÈVE BORAWSKI à VINCENT CARRÉ, THOMAS GOBET à DIDIER MANSON, ACHILLE HOURDÉ à FRANCIS CHESNÉ, ROBERT PICAUD à BERNADETTE BEAUVAIS, DANIEL SEVILLANO à CATHERINE BÉGUIN et FRANCINE THIERY à GILLES COLMANT.

ÉTAIENT ABSENTS *:*

CATHERINE BOUDOT, PIERRE COURTIER, MONIQUE ESQUIROL, LUDIVINE HURAND, ISABELLE KRAUSCH, ELISABETH LEPAGE, YVES PARIGI, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ARNAUD ROUSSEAU et KARINE ROUSSET.

SECRÉTAIRE :

JEAN-LUC DECHAMP.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230617-DE

Réf. : 2023-06/17

OBJET : Création des tarifs de l'École Multisports Intercommunale (EMI)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

VU la délibération n°2023-04/04 portant sur la reprise de l'École Multisports Associative,

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des activités, il est nécessaire de créer des tarifs tels que proposés,

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

D'ADOPTER la grille des tarifs suivante pour les activités de l'École Multisport Intercommunale :

Catégories d'usagers	Nombre de séances par forfait	Habitants CCPO	Hors CCPO
Enfants âgés de 3 à 5 ans	32	90,00 EUR	100,00 EUR
Enfants âgés de 6 à 9 ans		95,00 EUR	105,00 EUR
Enfants âgés de 10 à 12 ans		95,00 EUR	105,00 EUR
À partir du 2e enfant de la même fratrie		- 10%	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 30 juin 2023

Pierre EELBODE
Président

Jean-Luc DECHAMP
Secrétaire de la séance